



**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À M.  
ANTOINE GALLAND  
CONSEILLER MUNICIPAL**

**Le maire de Blacé,**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;*

*CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à M. Antoine GALLAND, conseiller municipal, délégation pour la signature de certains actes et documents ;*

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** M. Antoine GALLAND, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions de responsable de la voirie. Cela comprend :

- La gestion de la voirie communale et départementale : routes, circulations, trottoirs, éclairage, signalisation et sécurité des déplacements.
- La gestion de l'accessibilité et la réflexion sur la mise en place de stationnements et de modes de déplacements doux.
- La gestion de l'assainissement et de l'eau potable, de l'éclairage public.
- La gestion de la sécurité sur le territoire de la commune (sécurité publique, routière et des bâtiments).
- La gestion de la divagation des animaux.
- L'organisation et l'animation de la commission dédiée à l'Urbanisme et à la Voirie qu'il devra exercer auprès de l'adjoint délégué à la Voirie et à l'Aménagement du Territoire.

**ARTICLE 2 :** M. Antoine GALLAND, conseiller municipal, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :

- Actes et, ou documents de bornage et tous autres actes ou documents relevant des fonctions précitées.
- Devis et bon de commande dans la limite d'un montant maximum de 2 000 € à l'unité, dans la limite d'un montant maximum de 7 100 € en fonctionnement et dans la limite des crédits votés à l'opération d'investissement n° 104 (pour rappel : 20 000 €).

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé(e) ;
- affiché et publié sur le site internet de la commune de Blacé ;

Copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône ;

Fait à Blacé en double exemplaire

le 26 mars 2026

Le Maire, Marc CHIZELLE

